

Mairie de Goudet

Compte-rendu Conseil municipal du 02 juillet 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 02 juillet 2021 à 20 h 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Didier BOURDELIN, maire. Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

M. Didier BOURDELIN, Mme Dominique DUNAND GRGIC, M. Florian HEBRARD, M.Christian BEAUTHEAC, Mme Fanny LARIVIERE, M. Philippe MASSEBEUF, M. Sébastien BONNET

Sont absents : Néant

Sont excusés : Néant

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. M. Sébastien BONNET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

I – Choix de l'entreprise pour les travaux de la passerelle de l'Holme

II – Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

III – Subvention APE École Saint-Martin

IV – Adhésion Association LAVE

V – Adhésion ANPCEN

VI – Questions diverses

I – Choix de l'entreprise pour les travaux de la passerelle de l'Holme

Après l'étude et l'examen de plusieurs projets pour les travaux de la passerelle de l'Holme par le Conseil municipal, Monsieur le maire propose de retenir celui de l'entreprise CHACORNAC.

Ce projet prévoit la construction d'une passerelle à ossature métallique avec un tablier en caillebotis. Le devis de l'entreprise CHACORNAC s'élève à 30000 euros TTC.

Cette proposition est rendue possible car les promesses de subventions attendues ont été confirmées :

– 11688 euros HT de la Région

– 11688 euros HT du Département.

Les travaux débuteraient à la rentrée (septembre-octobre). Une visite sur place serait programmée dans les semaines à venir.

Monsieur le maire propose également de faire intervenir l'entreprise BROU pour les travaux d'accessibilité à cette passerelle : revêtement en enrobé et création d'une canalisation et d'un regard pour les eaux pluviales devant la maison OZEE.

Divers autres petits travaux seraient réalisés à cette occasion par l'entreprise BROU : accès à une

propriété LAPIERRE dans la descente derrière la rue du Marchadial, travaux vers le pont de la Loire à côté la maison LAVASTRE à l'angle du chemin des Ânes afin d'éviter des infiltrations, réparation d'affaissements sur la place de l'église.

Après délibération, ces propositions sont votées et approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

II – Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

La pinède de la Gravière est un site qui abrite une espèce très rare de peupliers : le peuplier noir. Ce site est d'autant plus remarquable qu'il n'y a pas de mélange avec d'autres essences.

Un représentant de l'ONF (Office National des Forêts) et un scientifique de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) se sont rendus sur place au mois de juin pour étudier ces peupliers.

La précédente municipalité avait signé en 2018 une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne dont le siège se trouve à Chavaniac-Lafayette afin de préserver cet espace.

Après une visite sur place et la rédaction d'un rapport très détaillé sur ce site de la Gravière, une responsable du CNE d'Auvergne propose comme action supplémentaire de protection de fermer cette pinède aux véhicules motorisés grâce à la pose d'une barrière amovible. Un panneau d'information serait également installé. Les frais de pose de cette barrière et de ce panneau seraient entièrement pris en charge par l'Agence de l'eau, la Région et le Département.

La pinède resterait accessible aux propriétaires de parcelles, aux engins agricoles et d'entretien et aux véhicules de secours.

Monsieur le maire propose de renouveler cette convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne et de faire poser cette barrière amovible et ce panneau d'information.

Après délibération, ces propositions sont votées et approuvées à 5 voix pour et 2 voix contre par le Conseil municipal.

III – Subvention APE École Saint-Martin

Monsieur le maire propose d'allouer une subvention de 100 euros à l'APE (Association de Parents d'Élève) de l'école de Saint-Martin-de-Fugères.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

IV – Adhésion Association LAVE

Le Conseil municipal a reçu les animateurs de l'Association LAVE (Entre Loire et Allier pour Vivre Ensemble) qui édite le magazine VOLCAN. Cette association a son siège dans le village de Pradelles et recueille des documents et témoignages sur l'histoire des plateaux volcaniques, à cheval entre Ardèche, Lozère et Haute-Loire.

Monsieur le maire propose que la commune adhère à cette association pour un montant de 150 euros à l'année (6 numéros par an). Cette adhésion donne droit à plusieurs exemplaires de la revue (abonnement collectif). Un reportage sur Goudet serait alors réalisé.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

V – Adhésion ANPCEN

Samedi 26 juin, les responsables de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), Alain Mourlevat et Gérard Rivet, ont remis une nouvelle fois le label deux étoiles à la commune de Goudet. L'ANPCEN est une association française œuvrant pour la qualité de la nuit et luttant contre la pollution lumineuse. L'ANPCEN alerte sur le fait que l'éclairage artificiel nocturne non adapté aux besoins a des conséquences fortes sur les dépenses publiques, sur les consommations énergétiques, sur le sommeil et la santé humaine, sur l'environnement (faune nocturne) comme sur l'observation du ciel étoilé pour tous. Cette démarche avait été engagée par la précédente municipalité.

Monsieur le maire propose que la commune adhère à l'ANPCEN en 2022. Le montant de cette adhésion s'élève à 150 euros.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

VI – Questions diverses

Des étiquettes d'abandon de concession sont posées sur de nombreuses tombes de l'ancien cimetière. Pour qu'une concession soit déclarée abandonnée, il faut qu'un délai de 3 ans soit passé depuis la date d'apposition de ces étiquettes.

Or, il n'existe en mairie aucun registre mentionnant la date de pose de ces étiquettes. Il convient donc de tout reprendre à zéro.

Le Conseil municipal se rendra donc sur place jeudi 8 juillet au matin pour engager cette procédure : recensement des tombes à l'abandon, création d'un registre et affichage sur la porte du cimetière d'un document attestant la mise en œuvre de cette procédure.

Un défibrillateur se trouve dans le hall de la mairie. Ce défibrillateur ne fonctionne pas et il n'existe aucune trace de suivi technique.

Un devis de 390 euros pour la réparation de ce défibrillateur a été réalisé.

Monsieur le maire propose de faire réparer ce défibrillateur et de souscrire un contrat d'entretien.

Après délibération, cette proposition est votée et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vu pour être affiché le 09 juillet 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Goudet, le 09 juillet 2021.

Le maire
Didier BOURDELIN